

Technique d'atténuation

Gestion par
pâturage

Le pâturage réduit la rigueur des renouées asiatiques suite à l'abrouissement des feuilles et au piétinement des tiges et des jeunes pousses. Il favorise le retour de la végétation herbacée sans toutefois provoquer un épuisement rapide des organes souterrains des renouées. Très souvent, celles-ci reconquièrent l'espace une fois que cesse le pâturage.

- + Permet une restauration rapide de la végétation indigène
- + Pas de production de déchets verts
- + Faible risque de dissémination de la renouée



- Nécessite l'installation d'une clôture et des soins réguliers aux animaux



COMBINER LES TECHNIQUES

L'arrachage des rhizomes (fiche A2) et la fauche (fiche A6) peuvent être utilisés pour la préparation du terrain avant le pâturage.

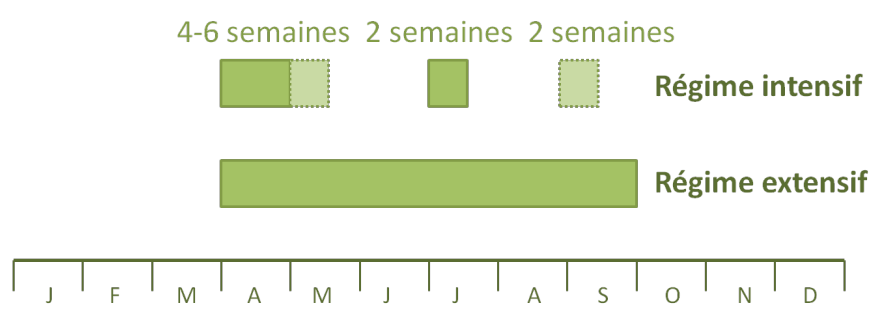
Où ?

Sur tout site qui peut être clôturé. Le pâturage doit être évité sur les sites pollués par les métaux lourds qui peuvent s'avérer toxiques pour les animaux. On évitera aussi de faire pâturer des chèvres ou des moutons sur les sols humides et au bord des cours d'eau suite au risque accru de transmission de maladies et de parasites sur ces terrains.

QUAND ?

Le pâturage doit être répété d'année en année tout au long de la saison de végétation. Il est important qu'il débute dès l'apparition des renouées au printemps (avril) pour pouvoir contrecarrer le développement de la plante (les jeunes pousses sont les plus appréciées du bétail). Il doit être appliqué en continu (régime extensif) ou de manière séquentielle (régime intensif) jusqu'au début du mois d'octobre. Le maintien des animaux sur la parcelle durant l'hiver n'est pas utile.





Deux modes de pâturage sont possibles pour gérer la renouée : le régime intensif, concentré dans l'espace et dans le temps, et le régime extensif, plus diffus et mieux adapté aux grandes parcelles.

PRÉCAUTIONS

Lors de la préparation du terrain pour le pâturage (débroussaillage ou autre), les déchets de gestion doivent être soigneusement détruits selon les mesures reprises en annexe.

CONTRAINTES LÉGALES

Les contraintes légales du pâturage sont surtout liées à la gestion du troupeau (identification, enregistrement, registre de transport, etc.). A celles-ci peuvent s'ajouter des contraintes spécifiques liées à certains sites (bords de cours d'eau, règlements communaux, sites Natura 2000, code forestier, etc.). Si le pâturage est mené en collaboration avec un éleveur, les démarches légales et administratives peuvent lui être déléguées.

MISE EN ŒUVRE

1. Choix l'espèce et la race d'animaux

Plusieurs grands herbivores domestiques consomment volontiers les feuilles de renouées (voir tableau) :

- Les caprins sont le plus souvent utilisés pour lutter contre les renouées. Les chèvres, qu'elles soient de race rustique ou non, apprécient beaucoup les jeunes pousses de renouées et les préfèrent à d'autres plantes. Elles ont aussi l'avantage de pouvoir se dresser et plier les hautes tiges de renouées pour en consommer les feuilles.
- D'autres animaux peuvent être utilisés pour gérer les renouées, comme des moutons,

Animaux	Attirance pour la renouée	Humidité du terrain	Pente du terrain	Remarques
Chèvre	Très élevée	Terrains (assez) secs	Convient pour les terrains très pentus	Convient pour de petites superficies. Nécessite une clôture adaptée pour éviter la fuite des animaux.
Mouton	Bonne	Terrains (assez) secs	Convient pour les terrains pentus	Convient pour de petites superficies.
Vache	Variable	Terrains secs à humides (races rustiques)	Terrains plats ou vallonnés	Requiert une superficie assez grande.
Âne, poney, cheval	Variable	Terrains secs à humides (races rustiques)	Terrains plats ou vallonnés	Requiert une superficie assez grande.

des vaches, des poneys ou des ânes. Sans être aussi efficaces que les chèvres, ces herbivores consomment également les feuilles et les jeunes pousses de renouée. Les races rustiques locales sont intéressantes car elles requièrent peu de soins.

2. Déterminer le nombre d'animaux et la période du pâturage

Deux modes de pâturage peuvent être mis en place pour lutter contre les renouées :

- **Le régime intensif** : une charge en bétail importante (8-10 UGB/ha) est appliquée dans les parcelles envahies par la renouée selon plusieurs séquences de pâturage réparties sur toute la saison de végétation : 4 à 6 semaines à partir de début avril, puis 2 semaines en juillet et éventuellement encore 2 semaines en septembre. Les animaux sont déplacés vers une prairie traditionnelle le reste du temps pour leur permettre de diversifier leur alimentation.
- **Le régime extensif** : une charge en bétail plus faible (3-4 UGB/ha) est appliquée durant toute la saison de végétation. Ce régime est mieux adapté à la gestion de parcelles de taille assez importante, au sein desquelles la renouée est présente avec d'autres espèces végétales.

UGB, ou « Unité Gros Bétail » est une unité qui permet de comparer la pression exercée par un troupeau pâturant un terrain d'1ha durant 1 an, en fonction de l'espèce, la race et l'âge des animaux. 1 UGB correspond à une vache de 600 kg produisant 3000 litres de lait par an. En comparaison, un mouton ou une chèvre de plus de 6 mois équivaut à 0,15 UGB.

3. Installer la clôture et préparer le terrain

Éliminer les parties aériennes des renouées à la fin de l'hiver pour faciliter l'accès des animaux aux jeunes pousses durant le printemps (par la

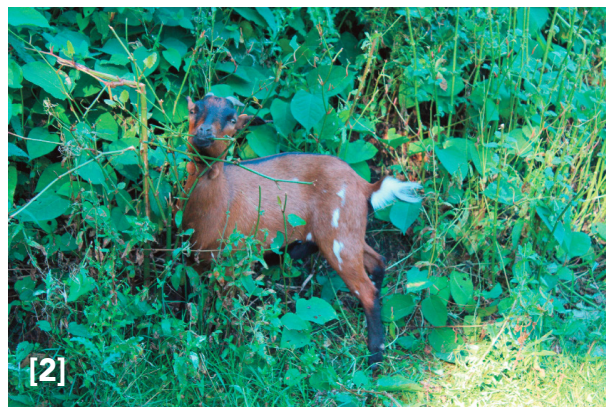
fauche ou par l'arrachage des rhizomes). Choisir une clôture adaptée au type d'animaux. Pour les chèvres, utiliser des clôtures hautes d'au moins 1,4 m, avec des poteaux bien ancrés dans le sol et un grillage solide et bien tendu (type Ursus®). Pour les moutons et les vaches, utiliser une clôture plus simple et plus basse (environ 1 m). Pour le régime intensif, utiliser de préférence des clôtures mobiles afin de concentrer les animaux autour des renouées durant les périodes clés décrites ci-dessus et de les déplacer vers les zones adjacentes le reste du temps.

4. Soigner les animaux

Apporter les soins nécessaires pour maintenir les animaux en bonne santé et veiller à leur assurer un accès permanent à de l'eau de qualité. Prévoir un complément alimentaire sous forme de fourrage lorsque la nourriture se fait rare en saison estivale.

5. Suivi à long terme

Répéter le pâturage d'année en année. Assurer un suivi régulier des zones envahies par la renouée et adapter au besoin les modalités de pâturage (charge en bétail, période de pâturage..). Compléter éventuellement l'action des animaux par un arrachage ou une fauche. Vérifier aussi que les rhizomes de renouées n'émettent pas de tiges en dehors de la zone pâturée.



REMERCIEMENTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Merci à Louis-Marie Delescaille et à Patrick Verté (Service Public de Wallonie) pour la relecture attentive de cette fiche technique et les améliorations qu'il y ont apportées.

Les mesures détaillées dans cette fiche résultent de la compilation de différents avis d'experts mais n'ont pas encore fait l'objet de tests standardisés en Wallonie.

Voir aussi pour plus d'informations :

- Hauteclair P. (2010) [Les prairies pâturées](#). Fiche de gestion du Réseau Nature, Natagora, 20 pages
- Oldenburger J., Penninkhof J., de Groot C. & Voncken F. (2017) [Praktijkproef bestrijding duizendknoop](#). Probos, Wageningen, 66 pp.
- Pôle Wallon de Gestion Différenciée (2015). [L'éco-pâturage](#). Fiche technique, 6 pages.
- Thoonen M. & Willems S. (2018) [Invasieve duizendknoop in Vlaanderen : een kader voor goed beheer](#). Instituut Natuur- en Bosonderzoek, Brussel.
- Vandiest P. (2011) [Recueil des principales législations relatives à l'élevage ovin et caprin](#). Filière Ovine et Caprine 36 : 12-19.

Crédits photographiques : Valérie Vanparys [1] et Kobe Matthys [2]

GESTION DES DECHETS VERTS DE RENOUÉES ASIATIQUES

Les renouées asiatiques peuvent facilement se bouturer à partir de fragments de tige ou de rhizomes. Les déchets verts produits par la coupe de leurs parties aériennes ou par l'arrachage de leurs rhizomes doivent faire l'objet d'une gestion adéquate pour éviter de favoriser l'extension des massifs et la dispersion des renouées dans l'environnement. Les techniques suivantes peuvent être appliquées pour détruire ces déchets verts.

1. TIGES VERTES

Les tiges vertes de renouée doivent être rassemblées, exportées et détruites après la fauche selon les techniques décrites ci-après. Le maintien sur site de tiges coupées ne peut être envisagé que dans le cas spécifique de la fauche répétée (fiche A6).

1.1 Mesures générales

En période de végétation, il y a lieu de procéder à la destruction des déchets verts résultant de la coupe des parties aériennes des renouées asiatiques.



Après avoir été sectionnées, les tiges doivent être rassemblées et détruites par incinération ou traitées dans un centre de compostage industriel agréé. Elles peuvent aussi être exportées et mises à sécher sur une bâche ou sur une surface bétonnée pour autant que le site de séchage ne soit pas fréquenté par le public et soit situé bien à l'écart des cours

d'eau. Les tiges ne pourront être déplacées avant leur séchage complet.

Il est impératif de ne pas transporter de déchets verts de renouée sans s'assurer qu'ils sont bien couverts ou emballés, de sorte qu'aucun fragment ne puisse se perdre durant le trajet. On veillera aussi à bien nettoyer les outils et les roues des véhicules au sortir du chantier ainsi que les bennes après le transport pour éviter de disséminer des fragments de tiges.

1.2 Cas particulier de la fauche répétée

Les repousses de renouées sectionnées à la suite d'une fauche répétée (taille < 60 cm, voir photo) peuvent être laissées sur site. La récurrence des travaux et les caractéristiques des déchets verts inhérents à cette technique (jeunes pousses non lignifiées) réduit en effet fortement la probabilité de bouturage de ces déchets verts.



A contrario, les grandes tiges lignifiées de renouées ne peuvent être stockées ou compostées sur site. Ces pratiques s'assortissent en effet d'une très forte probabilité de reprise de la plante.

2. TIGES SÈCHES

Les tiges sèches subsistant au-delà de la période de végétation ne sont plus en mesure de se bouturer. Après les premiers froids, elles peuvent être éliminées sans risque par n'importe quelle technique, pour peu que l'on veille à ne pas arracher les collets ou les rhizomes de la plante, actifs en toute saison. Elles seront coupées à plus de 20 cm au-dessus de la surface du sol.



3. FRAGMENTS DE RHIZOMES ET COLLETS RACINAIRES

Du fait de leur importante capacité de bouturage, les fragments de rhizomes et les collets racinaires (zone située à la jonction entre les organes aériens et souterrains de la plante) issus de l'arrachage de la renouée (fiche A2) doivent être détruits minutieusement. Ils seront rassemblés sur une bâche, dans une brouette ou dans un conteneur avant d'être exportés et éliminés par incinération ou par compostage industriel.



Dans les sites difficilement accessibles, non fréquentés par le public et situés à l'écart des cours d'eau, ils pourront aussi être incinérés directement sur site, après avoir été mis en tas et mélangés avec des tiges sèches de l'année précédente.